Questions orales

LE PROJET D'ÉTATISATION DE CANADAIR—LA POSSIBILITÉ D'ANNULATION DE COMMANDES AMÉRICAINES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre une question concernant les rumeurs, selon lesquelles des fonctionnaires de son ministère auraient dit que certains dirigeants américains avaient donné à entendre que les commandes à Canadair seraient annulées et qu'aucune nouvelle commande ne serait passée si Canadair devenait une société de la Couronne, à moins qu'une puissante compagnie aéronautique américaine n'obtienne une proportion importante des actions de Canadair si le gouvernement décidait d'exercer son option.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je ne suis au courant d'aucune remarque de la sorte émanant de compagnies américaines. Je crois que si le député a pris connaissance des nouvelles qui ont été publiées dans les journaux, il comprendra que les sociétés américaines s'intéressent davantage à l'achat de certains avions et d'autres articles du même genre au Canada et, en retour, elles pourraient prendre certains engagements qui apporteraient des affaires à diverses compagnies canadiennes dont Canadair. A mon avis, ces engagements sont tels que la question de la propriété publique, privée, américaine, ne change rien. Autrement dit, je crois que cela n'a rien à voir avec la question de propriété de Canadair.

(1450)

[Français]

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE QUE LES PRODUITS VENDUS DANS LES BOUTIQUES FRANCHES DE DROIT SOIENT CANADIENS

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que les marchandises vendues dans les boutiques franches de droit situées dans les divers aéroports au Canada sont à plus de 75 p. 100 des marchandises importées, est-ce que l'honorable ministre va bientôt demander à Air Canada de réviser sa politique d'achat pour que les marchandises vendues dans ces magasins soient de fabrication canadienne et pour permettre aux touristes étrangers de retourner chez eux avec des produits réellement canadiens, des souvenirs du Canada?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de vérifier ces chiffres, de vérifier la proportion des marchandises importées, et de considérer le reste des remarques du député comme des recommandations.

[M. Jamieson.]

RADIO-CANADA

L'ÉMISSION «VIEWPOINT»—LA RUMEUR DE SUPPRESSION ET LE CAS DE M. MURRAY

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre en l'absence du secrétaire d'État. Il s'agit des circonstances entourant la décision qu'a prise Radio-Canada d'annuler l'émission «Viewpoint». Le premier ministre est-il au courant que, pour tenter de justifier la suppression de cette émission, décision d'ailleurs tout à fait impopulaire, la CBC a trouvé comme moyen de demander à M. Ian Murray de prendre rendez-vous avec un médecin nommé par la CBC, sans en informer au préalable M. Murray ni lui demander son accord, et de le faire remplacer sous prétexte que l'examen médical révélait qu'il n'était pas assez en bonne santé pour poursuivre l'émission?

Des voix: Oh, oh!

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je porterai certainement cette question à l'attention du ministre et je l'examinerai.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je remercie la secrétaire parlementaire de sa réponse. En informant son ministre de la question, voudrait-elle lui demander de se renseigner sur les circonstances entourant l'envoi d'une note de service du 17 novembre, émanant de M. Bill Stevenson, et adressée à MM. Herndorf et Wright, dans laquelle ce traitement tout à fait injuste à l'égard du réalisateur M. Murray, est exposé, en long? Pourrait-elle le faire?

Mlle Campbell: Oui, monsieur l'Orateur.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COMMISSION DE POLICE DU QUÉBEC—LA REMISE EN QUESTION DE LA CONSTITUTIONNALITÉ ET LA CRIMINALITÉ

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice; elle concerne la réponse qu'il a donnée au député de Northumberland-Durham. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et au pays comment il entend justifier et défendre sa position: en effet, il remet en question les droits des provinces en ce qui concerne les commissions de police et autres enquêtes sur le crime, alors que la criminalité s'accroît et constitue, et il l'a admis, en entrant en fonctions, une question d'importance capitale.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas à justifier ma position qui est très claire. Je partage les sentiments du député sur la criminalité dans notre pays. C'est pourquoi nous envisageons d'apporter très bientôt d'importantes modifications au Code criminel. C'est aussi pourquoi j'ai pris, avec le solliciteur général du Québec, des mesures qui permettraient, si la cour suprême du Canada déclarait que la Commission d'enquête du Québec n'est pas conforme à la constitution de lui conférer les pouvoirs constitutionnels voulus. Je trouve étrange que le député considère une intervention de la Cour suprême du Canada sur une question de constitutionnalité comme une mesure irréfléchie.